

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 12 OCTOBRE 2023

Date de convocation du Conseil : 06 octobre 2023

Nombre de conseillers municipaux en exercice le jour de la séance : 35

Liste des délibérations affichée le : 18 octobre 2023

Présidente : Mme Laurence FAUTRA, Maire

Secrétaire : M. Hocine MANSERI

Présents : Mme FAUTRA, Maire, M. ALLOIN, Mme ZARTARIAN, M. DJORKAEFF, M. AMOROS, M. MERCADER, Mme PENARD, M. DA SILVA DIAS, Mme LEBLANC, Adjoints, M. GUESMIA, M. MANSERI, Mme DARRIEUMERLOU, M. DANIELIAN, Mme COCCO, M. VIZADES, M. THERRAS, M. DESVERGNES, Mme ROUX-MOURADIAN, M. ARGANT, Mme CREDOZ, Mme JAMBON, Conseillers

Excusés : Mme MOULIN (procuration à M. ALLOIN), Mme CLAMARON (procuration à Mme ZARTARIAN), Mme PERRIN (procuration à Mme COCCO), M. SCHROLL (procuration à M. AMOROS), Mme BOYADJIAN (procuration à Mme PENARD), M. RABEHI (procuration à M. DA SILVA DIAS), Mme NABETH (procuration à M. DJORKAEFF), Mme DELEUZE (procuration à M. MANSERI), M. BONET (procuration à M. DANIELIAN), Mme ASTIER (procuration à Mme LEBLANC), M. WANTERSTEN (procuration à M. MERCADER), Mme BATISTA (procuration à Mme DARRIEUMERLOU)

Absents : M. ABRIAL, M. NAAMANE

=====
Objet : Aide à l'investissement des Projets de Territoire – Demande d'une subvention d'investissement relative à l'achat d'instruments de musique

Mesdames, Messieurs,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.3633-3,

VU la délibération n° 2021-0506 du Conseil de la Métropole de Lyon en date du 15 mars 2021, approuvant le PACTE de Cohérence Métropolitain pour la période 2021-2026,

VU le projet de convention avec la Métropole de Lyon jointe en annexe,

VU l'avis de la commission Développement générationnel et intergénérationnel en date du 02 octobre 2023,

CONSIDERANT que la Métropole de Lyon, dans le cadre de la Conférence Territoriale des Maires (CTM) Rhône-Amont, a accepté de soutenir financièrement le projet Achat Mutualisé d'instruments de musique à hauteur de 500 000 € pour l'ensemble des communes de la CTM,

CONSIDERANT que la répartition de cette enveloppe sera faite au prorata du nombre de scolaires dans chaque Commune,

CONSIDERANT que la Ville de Décines-Charpieu, conformément aux objectifs de son projet culturel de territoire, met en œuvre les moyens nécessaires afin de permettre un accès à la culture égal à tous, de soutenir et promouvoir l'éducation artistique et la pratique amateur,

CONSIDERANT que le projet d'acquisition d'instruments de musique porté par la Ville de Décines-Charpieu vise à favoriser la pratique musicale d'une part, sur le temps scolaire et périscolaire, par la mise à disposition d'une valise d'instruments et d'un clavier numérique dans chaque école élémentaire et maternelle et, d'autre part, par la mise en place d'un service de prêt d'instruments à la Médiathèque,

CONSIDERANT que le coût prévisionnel de cet investissement s'élève à 35 552 €,

CONSIDERANT que dans le cadre de cette aide à l'investissement des Projets de Territoire, la Métropole soutient ce projet en versant une subvention d'investissement à la Commune de Décines-Charpieu correspondant à 100% de la dépense totale du projet,

EN CONSEQUENCE, il est demandé au Conseil Municipal de :

- **AUTORISER** Madame le Maire, ou en cas d'empêchement Monsieur DJORKAEFF, à signer la convention attributive d'une subvention d'investissement avec la Métropole de Lyon afin de soutenir le projet d'achat d'instruments de musique pour un montant correspondant à 100% de la dépense,
- **DIRE** que la recette est inscrite au Chapitre 74 – Dotations et participations de l'exercice en cours, sur le Compte gestionnaire 11 – Culture,
- **AUTORISER** Madame le Maire à signer tout document en lien avec la présente ou, en cas d'empêchement, autoriser Monsieur DJORKAEFF à signer tout acte s'y rapportant.



LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
A L'UNANIMITE,
APPROUVE LES PROPOSITIONS DU MAIRE.

POUR	33 - Mme FAUTRA, M. ALLOIN, Mme ZARTARIAN, M. DJORKAEFF, Mme MOULIN (par procuration), M. AMOROS, Mme CLAMARON (par procuration), M. MERCADER, Mme PENARD, M. DA SILVA DIAS, Mme LEBLANC, M. GUESMIA, M. MANSERI, Mme DARRIEUMERLOU, M. DANIELIAN, Mme COCCO, M. VIZADES, Mme PERRIN (par procuration), M. SCHROLL (par procuration), Mme BOYADJIAN (par procuration), M. RABEHI (par procuration), Mme NABETH (par procuration), Mme DELEUZE (par procuration), M. BONET (par procuration), Mme ASTIER (par procuration), M. WANTERSTEN (par procuration), Mme BATISTA (par procuration), M. THERRAS, M. DESVERGNES, Mme ROUX-MOURADIAN, M. ARGANT, Mme CREDOZ, Mme JAMBON
CONTRE	
ABSTENTION	

.....
POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS.

Madame le Maire,

L. FAUTRA

En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.